

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 06 avril 2023

OBJET : Budget transport à la demande 2023

L'An deux mille vingt trois

Le six avril,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle des Pyrénées sur la commune de Montréal,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : trente et un mars 2023Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

Présents : Francis ANDRIEU, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Régis BRUTY, Thierry CADENAT, Régis CALMON, André CATHALA, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Jean-François IMBERT, Claude IZARD, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Anne-Marie MAZIERES, Éric MISSE, Christian OURLIAC, Benjamin PEYRAS, Pascale RASTOUIL, Roselyne RIOS, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Florence SCIAU, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés : Didier ALRIC, Bruno BERTRAND, Pierre CAZAL, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Maryse LALA-LAFFONT, Jean-Claude MARTY, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Françoise RODE.

Ayant donné pouvoir : Loïc ALBERT à Christian LUCATO, Brice ASENSIO à Francis ANDRIEU, Bernard BREIL à Christian OURLIAC, Jérôme DARFEUILLE à André CATHALA, Muriel DENUC GUICHET à Claudie FAUCON MEJEAN, Michel PUJOL à Éric MISSE.

Le budget est l'acte par lequel sont prévus et autorisés, par l'assemblée délibérante, l'ensemble des ressources et des emplois d'un exercice budgétaire.

Monsieur André Viola, après avoir exposé à l'assemblée le projet de budget primitif 2023 du budget annexe transport à la demande, soumet au vote de l'assemblée délibérante le budget 2023, du budget annexe transport à la demande qui se résume comme suit, en mouvement budgétaire :

Budget annexe transport à la demande :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	45 389,38 €	45 389,38 €
Section d'investissement	418,07€	418,07€
Total	45 807,45€	45 807,45 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité, après en avoir délibéré

APPROUVE le budget primitif 2023 du budget annexe transport à la demande de la communauté de communes Piège Lauragais Malepère pour un montant global de :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	45 389,38 €	45 389,38 €
Section d'investissement	418,07€	418,07€
Total	45 807,45€	45 807,45 €

PRECISE que les budget primitifs 2023 du budget annexe transport à la demande est voté : au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement

AUTORISE le Président à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président



André VIOLA.

Le secrétaire de séance

Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 14/04/2023 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 17 /04/2023

Le Président



André VIOLA.